

LE CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)

Principe et objectifs

Le CQP est une reconnaissance de la qualification professionnelle créé et délivré au sein d'une branche professionnelle. Reconnu par les conventions collectives, ce certificat atteste d'une qualification dans un emploi propre à la branche, acquise généralement à l'issue d'un parcours de formation formalisé, par rapport à un descriptif d'activités et sur la base d'épreuves.

Les CQP sont le plus souvent mis en place lorsque les branches ne parviennent pas à recruter le personnel disposant de la formation adéquate pour exercer certains métiers spécifiques. Ainsi, elles mettent en place des formations adaptées à leurs besoins et reconnues grâce à la certification.

Le CQP permet une reconnaissance professionnelle nationale de la qualification par l'ensemble de la profession, une définition de l'emploi et des compétences associées, une évaluation des connaissances et des aptitudes professionnelles par rapport à un référentiel commun.

Ce n'est pas un diplôme, c'est un parcours qualifiant fabriqué sur mesure par les entreprises pour les entreprises.

Modalités de mise en œuvre

La création des CQP est à l'initiative des branches professionnelles. Le contenu de la formation et les conditions d'obtention du CQP sont définis par des accords de branche dans le cadre de l'élaboration d'un référentiel de connaissances et de techniques professionnelles.

Le CQP comprend généralement une première phase d'évaluation du salarié pour déterminer si son profil et ses activités correspondent au CQP envisagé. Le salarié suit ensuite une formation généralement en alternance, ponctués d'exams intermédiaires et terminaux. Un jury paritaire national décide à l'issue de la formation de délivrer ou non le CQP.

Un référentiel de certification du CQP détermine les différents examens et conditions d'évaluation. Un tuteur suit le salarié durant toute sa formation à l'aide d'un livret de suivi. Après chaque module de formation effectué, le salarié met en pratique ses acquis et évalue ses connaissances avec son tuteur.

Bénéficiaires :

Le CQP est accessible aux jeunes en formation initiale, aux demandeurs d'emploi et aux salariés ayant une expérience minimale de trois ans.

Coût et financement

Le CQP peut être préparé dans le cadre de la formation continue (Plan de formation, contrat ou période de professionnalisation) ou de la VAE, à l'initiative de l'employeur. Seule l'entreprise peut, en effet, permettre au salarié de bénéficier d'un CQP.

La formation est prise en charge par l'entreprise sur son budget Plan de formation ou professionnalisation. Le coût varie en fonction de la durée de la formation, de ses modalités d'organisation et du CQP choisi.

Avantages et inconvénients

Avantages :

- adapté aux métiers spécifiques d'une branche professionnelle ou d'un secteur d'activité et donc aux besoins directs de l'entreprise
- réponse à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs en tension

Inconvénients :

- toutes les branches professionnelles n'ont pas instauré de CQP

Plus d'informations :

Pour connaître la liste des CQP, consulter le site du Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP) : www.cncp.gouv.fr, votre branche professionnelle ou votre OPCA.